

Délibération n°230032

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Bruno VICTORIA (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Sophie GRIMAUD ESCORISA, Pascale KHAMNOUTHAY,

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 20/06/2023 Date d’Affichage : le 20/06/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 28/06/2023

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Nombre de Conseillers : 19 | Abstentions : 0 |
| Présents : 14 | Vote pour : 17 |
| Votants : 17 | Vote contre : 0 |

Objet de la délibération :

PARTICIPATION DES COMMERCANTS A LA MISE EN PLACE D'UN RELAIS INFORMATION SERVICE IMPASSE DE CRINS

Monsieur Jean-Pierre DEMNI, conseiller délégué à l'économie expose :

Les entreprises situées impasse de Crins se plaignent d'une mauvaise visibilité et souhaitent améliorer le fléchage à l'entrée de l'impasse.

Pour éviter l'affichage sauvage, la commune souhaite installer un RIS (« Relais Information Service »), un panneau d'1.20 m sur 1.1m, comportant un plan du secteur avec le nom des entreprises présentes.

Afin d'associer les entreprises bénéficiaires de cet investissement (dont le montant s'élève à 1 742 € TTC), il est proposé de demander une participation à chaque entreprise figurant sur le RIS, conformément à l'article 22 du Règlement communal sur la SIL et le RIS signé le 26 juin 2017 (modifié le 1^{er} juillet 2021).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'installer un Relais Information Service à l'entrée de l'impasse de Crins ;
- **DECIDE** de demander à chaque entreprise figurant sur le RIS une participation de 100 € ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 26 juin 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**